



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/74

OBJET : CARTE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE POUR LES PROFESSIONNELS – RECHARGEMENT DE LA CARTE

Envoyé en préfecture le 31/05/2018

Reçu en préfecture le 31/05/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20180529-2018_74-DE

SLOW

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : le 22 mai 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : le 22 mai 2018

Le 29 Mai de l'année deux mille dix-huit
à 18h30

à Beautiran – Espace culturel Gilles Pezat
Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Christian
TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	E	M. DARBO	MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	Mme OHRENSSTEIN-DUFRANC	DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	E	M. FATH			

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme CHENNA est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2018 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/74

OBJET : CARTE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE POUR LES PROFESSIONNELS – RECHARGEMENT DE LA CARTE

Envoyé en préfecture le 31/05/2018

Reçu en préfecture le 31/05/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20180529-2018_74-DE

SLOX

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-4 relatif à la protection et mise en valeur de l'environnement ;

Vu la délibération n°2008/133 instaurant la facturation des apports des professionnels en déchèteries ;

Vu la délibération n°2017/98 du 27 juin 2017 concernant les tarifs 2017 des apports des professionnels en déchèterie.

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Les déchèteries communautaires offrent un mode d'élimination réglementaire pour les déchets extra-ménagers produits par les administrés du territoire. De ce fait, chaque année, des quantités importantes de déchets sont ainsi traitées. Annuellement, une variation des prix est appliquée sur le marché de gestion et d'exploitation des déchèteries communautaires. Cette variation des prix est régie par des formules de révisions prévues au marché. La Communauté de Communes répercuté aux professionnels du territoire les montants qui lui sont facturés.

La délibération n°2017/98 du 27 juin 2017 a fixé le montant 2017 du coût d'élimination des déchets des professionnels se rendant en déchèteries au regard des variations de prix. La mise en œuvre simple de cette facturation avec un tarif unique a pour objectif de sensibiliser les professionnels par rapport à la gestion et l'élimination des déchets liés à leur activité.

Depuis 2017, le montant forfaitaire est le suivant :

- pour les apports de déchets, verts, tout venant, gravats et bois, le tarif est de 16,10 € HT/m³ (moyenne des tarifs 1, 2, 3 et 4), soit une carte professionnelle à 161 € TTC pour 10m³ ;
- pour les apports de produits DMS, le tarif est de 2,06 € HT/kg, soit une carte professionnelle à 113 € TTC pour 50kg.

En 2017, la collectivité a acquis en propre son logiciel de gestion de contrôle d'accès en déchèterie et les cartes d'accès idoines délivrées aux usagers, particuliers comme professionnels et artisans.

Afin d'optimiser son nouvel équipement, la CCM a acquis des cartes professionnelles avec rechargement possible.

Ainsi, une même entreprise pourra venir dans les services de la CCM afin de payer le tarif des 10 m³ (ou un multiple de ce tarif) et sera automatiquement rechargée sur sa carte informatiquement via le logiciel d'accès.

A ce jour, la première carte est délivrée directement par le service « Gestion des déchets » (via une régie de recettes). Elle est ensuite présentée à chaque passage au gardien de la déchèterie qui la badgera au prorata du nombre de m³ apporté. Quand elle ne comporte plus de volume disponible, une nouvelle carte est vendue par le service.

Avec le système de rechargement, une seule carte sera utilisée par l'entreprise.

De plus, la CCM étudie la possibilité d'offrir au professionnel un rechargement à distance, après paiement en ligne (TIPI par exemple).

La régie de recettes sera modifiée en conséquence.

Envoyé en préfecture le 31/05/2018

Reçu en préfecture le 31/05/2018

Affiché le

ID : 033-243301264-20180529-2018_74-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/74

**OBJET : CARTE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE POUR LES
PROFESSIONNELS – RECHARGEMENT DE LA CARTE**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à mettre en œuvre les moyens d'application de cette nouvelle procédure,
- Autorise le Président à modifier la régie de recettes de ventes des cartes d'accès des professionnels en déchèteries en conséquence.

Fait à Martillac, le 29 Mai 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement